



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 6 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVIOU, Régis GEORGET

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET et Marie-Edith MACE, Messieurs Yann SOULABAILLE, Guillaume PERRIN, Marcel LE MOAL, Jean-Francis RICHEUX

Pouvoir : Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
Monsieur Jean-Francis RICHEUX à Monsieur Teddy REGNIER

Assistaient également : Madame DUVAL du SIEFT, Monsieur Xavier GUILLOTON de OUEST35, Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 29 novembre 2024

N°24/12-10 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation de la convention d'achat/ vente d'eau 2025 à Eaux et Vilaine

Comité syndical du 6 décembre 2024



N°24/12-10 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation de la convention d'achat/ vente d'eau 2025 à Eaux et Vilaine

Le SMG-Eau35 fournit et reçoit de l'eau avec Eaux et Vilaine au niveau du réservoir de Sixt-sur-Aff. Une convention a été signée pour l'année 2024 et il convient d'en signer une nouvelle pour l'année 2025.

Les caractéristiques de cette nouvelle convention ont été vues lors d'une rencontre avec le collège Eau potable d'Eaux et Vilaine. Elle précise :

1. La description des scénarios de de fonctionnement de la conduite :
 - Le fonctionnement sanitaire vers Rennes (environ 9 400 m3/j vers Rennes)
 - Le fonctionnement sanitaire vers Ferel (environ 12600 m3/j vers Ferel)
 - Le fonctionnement de sécurisation vers Rennes (jusque 20 000 m3/j)
 - Le fonctionnement de sécurisation vers Ferel (jusque 24 000 m3/j)
2. L'engagement d'un achat d'un volume net annuel par le SMG-Eau35 de 350 000 m3/an
3. La facturation annuelle des différentiels des volumes à Sixt-sur-Aff
4. Des prix de vente d'Eaux et Vilaine équivalent à celui de 2024 (avec une augmentation d'1 c€/m3 liée à la mise en place d'une nouvelle redevance par la Région sur les prélèvements dans les cours d'eau navigables et canaux) :
 - 1,0910 €/m3 pour les 350 000 premiers m3
 - 0,5410 €/m3 pour les volumes supplémentaires vers l'Ille-et-Vilaine

Cette convention porte uniquement sur l'année 2025, dans l'attente d'une convention pérenne pour les années suivantes, à négocier courant 2025.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) APPROUVER la présente convention d'achat/ vente d'eau 2025 à Eaux et
Vilaine

2°) AUTORISER le Président à signer, à accomplir toute formalité et à prendre
tous actes y afférents.

Membres en exercice : 17

Présent : 10

Votants : 12

Exprimés : 12

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

**4 abstentions (Michel DEMOLDER, Marie-Edith MACE, André LAITU, Régis
GEORGET)**

Fait à Rennes, le 6 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Le Président,

Michel DEMOLDER

Joseph BOIVENT

